

Animations pédagogiques 2019-2020

Indemnisation

Tous les professeurs des écoles reçoivent une convocation pour chaque temps de formation. Cette convocation, faisant également office d'état de frais, est à renvoyer à la DIPER3 pour, le cas échéant, bénéficier d'un remboursement des frais de déplacement.

Les déplacements à travers les communes d'une même unité urbaine ne donnent pas lieu à remboursement.

Consultation de l'offre

- Consultation et inscription avec l'application nationale GAIA : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/>
- Identification avec identifiant et mot de passe académique
- Clic « mon dossier administratif » (en bas de la colonne de droite); sélectionner « 1er degré 027 » et non pas « Académie de Rouen » puis « suivant »
- Cliquer sur « Consultation du plan » puis indiquer le code du dispositif correspondant à votre circonscription

Absences

Toute absence doit faire l'objet d'une autorisation auprès de l'IEJ de la circonscription. Un courrier sera envoyé systématiquement aux personnes inscrites et non présentes afin de justifier leur absence.

Toute absence injustifiée sera traitée par la DIPER comme service non fait.

2019-2020 : déclinaison des priorités nationales

- L'école maternelle : épanouissement de l'élève et préparation des premiers apprentissages
- L'enseignement des fondamentaux :
 - apprentissage de la lecture en cycle 2, maîtrise de la langue en cycle 3;
 - plan de formation mathématiques en cycle 2, poursuite du travail engagé en cycle 3
 - évaluation
 - respecter autrui
- EPS, Sciences, Numérique, Arts visuels, Education musicale, Langues Vivantes, Histoire/Géographie, ...

Modalités



Dispositif Evreux 3 : 19D027003

Ouverture des inscriptions :
17 juin - 15 septembre 2019

<https://portail-metier.ac-rouen.fr/>

Situations particulières

Code	Libellé	Code	Libellé
027	027 - 1er degré 027	028	028 - 1er degré 028
028	028 - 1er degré 028	029	029 - 1er degré 029
029	029 - 1er degré 029		

Animations pédagogiques 2019-2020

Indemnisation

Tous les professeurs des écoles recevront une convocation pour chaque temps de formation. Cette convocation, faisant également office d'état de frais, est à renvoyer à la DIPER3 pour, le cas échéant, bénéficier d'un remboursement des frais de déplacement.

Les déplacements à travers les communes d'une même unité urbaine ne donnent pas lieu à remboursement.

Consultation de l'offre

- Consultation et inscription avec l'application nationale GAIA : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/>
- Identification avec identifiant et mot de passe académique
- Bloc « mon dossier administratif » (en bas de la colonne de droite) ; sélectionner « 1er degré 027 » et non pas « Académie de Rouen » puis « suivant »
- Cliquer sur « Consultation du plan » puis indiquer le code du dispositif correspondant à votre circonscription

Absences

Toute absence doit faire l'objet d'une autorisation auprès de l'IEEN de la circonscription. Un courrier sera envoyé systématiquement aux personnes inscrites et non présentes afin de justifier leur absence.

Toute absence injustifiée sera traitée par la DIPER comme service non fait.

2019-2020 : déclinaison des priorités nationales

- L'école maternelle : épanouissement de l'élève et préparation des premiers apprentissages
- L'enseignement des fondamentaux :
 - apprentissage de la lecture en cycle 2, maîtrise de la langue en cycle 3,
 - plan de formation mathématiques en cycle 2, poursuite du travail engagé en cycle 3
 - évaluation
 - respecter autrui
- EPS, Sciences, Numérique, Arts visuels, Education musicale, Langues Vivantes, Histoire/Géographie, ...

Modalités



Dispositif Evreux 3 : 19D0270003

Ouverture des inscriptions :
17 juin - 15 septembre 2019

<https://portail-metier.ac-rouen.fr/>

Situations particulières

Parents d'élèves	Parents d'élèves	Parents d'élèves
Formateur IUFM	Formateur IUFM	Formateur IUFM
Académie de Rouen	Académie de Rouen	Académie de Rouen
CARTEPRO	CARTEPRO	CARTEPRO
DIPER3	DIPER3	DIPER3
Portail-metier	Portail-metier	Portail-metier
GAIA	GAIA	GAIA

2019-2020 : déclinaison des priorités nationales

- **L'école maternelle : épanouissement de l'élève et préparation des premiers apprentissages**
- **L'enseignement des fondamentaux :**
 - **apprentissage de la lecture en cycle 2, maîtrise de la langue en cycle 3,**
 - **plan de formation mathématiques en cycle 2, poursuite du travail engagé en cycle 3**
 - **évaluation**
 - **respecter autrui**
- **EPS, Sciences, Numérique, Arts visuels, Education musicale, Langues Vivantes, Histoire/Géographie, ...**

Modalités

Cycle 1

« Comprendre des textes lus et entendus » (6h) + « Pour une entrée sereine au CP » (Geste d'écriture ou Construction du nombre 3h)
+
9 heures de modules en présentiel ou distanciel au choix

Cycle 2

module obligatoire de 9 heures en mathématiques

+

ou

module obligatoire de 9 heures en français : production d'écrits CP ou Je débute au CP

module obligatoire de 9 heures en français : production d'écrits CE1/CE2

Cycle 3

module obligatoire de 9 heures en mathématiques

+

un module obligatoire de 6 heures en français

+

un module optionnel de 3h

3h EPS

ou

3h langues vivantes

ou

3h numérique

ou

3h musique

Cycle 1

« Comprendre des textes lus et entendus » (6h) + « Pour une entrée sereine au CP » (Geste d'écriture ou Construction du nombre 3h)

+

9 heures de modules en présentiel ou distanciel au choix

Cycle 2

**module obligatoire de 9 heures
en mathématiques**

+

ou

**module obligatoire de
9 heures en français :
production d'écrits CP
ou
Je débute au CP**

**module obligatoire
de 9 heures en
français : production
d'écrits CE1/CE2**

Cycle 3

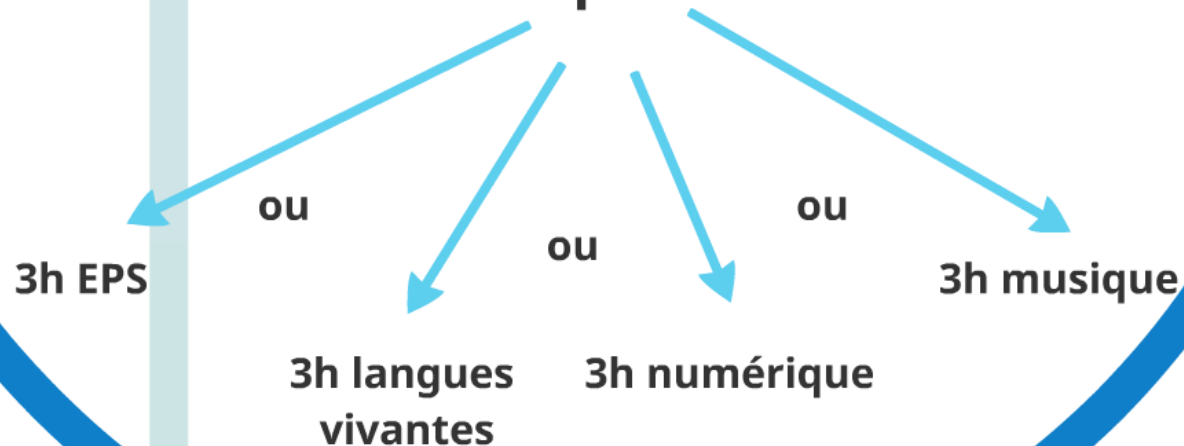
**module obligatoire de 9 heures
en mathématiques**

+

**un module obligatoire de 6
heures en français**

+

un module optionnel de 3h



Absences

Toute absence doit faire l'objet d'une autorisation auprès de l'IEN de la circonscription. Un courrier sera envoyé systématiquement aux personnes inscrites et non présentes afin de justifier leur absence.

Toute absence injustifiée sera traitée par la DIPER comme service non fait.

Indemnisation

Tous les professeurs des écoles recevront une convocation pour chaque temps de formation. Cette convocation, faisant également office d'état de frais, est à renvoyer à la DIPER3 pour, le cas échéant, bénéficier d'un remboursement des frais de déplacement.

Les déplacements à travers les communes d'une même unité urbaine ne donnent pas lieu à remboursement.

Consultation de l'offre

- Consultation et inscription avec l'application nationale GAIA : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/>
- Identification avec identifiant et mot de passe académique
- Bloc « mon dossier administratif » (en bas de la colonne de droite) ; sélectionner « 1er degré 027 » et non pas « Académie de Rouen » puis « suivant »
- Cliquer sur « Consultation du plan » puis indiquer le code du dispositif correspondant à votre circonscription

Situations particulières

Réunions d'information syndicale		Demande d'autorisation d'absence auprès de l'IEN pour une animation pédagogique
Formation MAT		Demande d'autorisation d'absence auprès de l'IEN pour une animation pédagogique
Actions culturelles	Inscrites au Plan Départemental de Formation (PDF), minimum de 3 heures de formation hors temps scolaire	Demande d'autorisation d'absence auprès de l'IEN pour une animation pédagogique
CAFIPEMF	Majoritairement hors temps scolaire, pas d'exonération d'animations pédagogiques sauf si superposition	Formations CAFIPEMF prioritaires
Directeurs d'école	Réunions inscrites au Plan Départemental de Formation (PDF), dans les 24 heures de concertations et de travail d'équipe pédagogique	Pas d'exonération d'animations pédagogiques
partenaires (CANOPE, OCCE)	Suite aux directives ministérielles, formations n'entrant plus dans le plan des animations pédagogiques.	Participation volontaire hors plan de formation mais autorisation d'absence possible : 3h
AGEEM	Formations inscrites au PDF, 3 ou 6 heures maximum sur modules optionnels cycle 1	demande d'autorisation à faire auprès de l'IEN

Dispositif Evreux 3 : 19D0270003

**Ouverture des inscriptions :
17 juin - 15 septembre 2019**

<https://portail-metier.ac-rouen.fr/>

Animations pédagogiques 2019-2020

Indemnisation

Tous les professeurs des écoles recevront une convocation pour chaque temps de formation. Cette convocation, faisant également office d'état de frais, est à renvoyer à la DIPER3 pour, le cas échéant, bénéficier d'un remboursement des frais de déplacement.

Les déplacements à travers les communes d'une même unité urbaine ne donnent pas lieu à remboursement.

Absences

Toute absence doit faire l'objet d'une autorisation auprès de l'IEEN de la circonscription. Un courrier sera envoyé systématiquement aux personnes inscrites et non présentes afin de justifier leur absence.

Toute absence injustifiée sera traitée par la DIPER comme service non fait.

Modalités



2019-2020 : déclinaison des priorités nationales

- L'école maternelle : épanouissement de l'élève et préparation des premiers apprentissages
- L'enseignement des fondamentaux :
 - apprentissage de la lecture en cycle 2, maîtrise de la langue en cycle 3,
 - plan de formation mathématiques en cycle 2, poursuite du travail engagé en cycle 3
 - évaluation
 - respecter autrui
- EPS, Sciences, Numérique, Arts visuels, Education musicale, Langues Vivantes, Histoire/Géographie, ...

Dispositif Evreux 3 : 19D0270003

Ouverture des inscriptions :
17 juin - 15 septembre 2019

<https://portail-metier.ac-rouen.fr/>

Consultation de l'offre

- Consultation et inscription avec l'application nationale GAIA : <https://portail-metier.ac-rouen.fr/>
- Identification avec identifiant et mot de passe académique
- Bloc « mon dossier administratif » (en bas de la colonne de droite) ; sélectionner « 1er degré 027 » et non pas « Académie de Rouen » puis « suivant »
- Cliquer sur « Consultation du plan » puis indiquer le code du dispositif correspondant à votre circonscription

Situations particulières

Parents d'élèves	Parents d'élèves	Parents d'élèves
Formateur IUFM	Formateur IUFM	Formateur IUFM
Accompagnateur	Accompagnateur	Accompagnateur
Cartes	Cartes	Cartes
Enseignants	Enseignants	Enseignants
Professeurs (C4/C3/C2/C1)	Professeurs (C4/C3/C2/C1)	Professeurs (C4/C3/C2/C1)
Autres	Autres	Autres